



Nouvelle formation **ORTHOPHONISTE** pour la rentrée de septembre 2013.

Les orthophonistes sont toujours en attente du décret de loi modifiant les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le 9 juillet dernier, le Doyen de la Faculté de Médecine et le Président de l'Université Lille2 ont pris la décision de différer d'un an au moins la mise en place de la formation réingénierée, pour des motifs financiers, afin de permettre une optimisation des couts relatifs à l'augmentation du volume horaire des enseignements.

Un courrier commun des représentants de la profession leur a été envoyé fin juillet rappelant :

- La signature conjointe, le 25 janvier 2013, de la lettre de cadrage des 2 ministères de tutelle reconnaissant le certificat de capacité d'orthophoniste au grade de **master**, avec mise en place de la formation initiale réingénierée dès septembre 2013.
- L'envoi le 23 mai 2013 par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'inspection professionnelle des documents nécessaires pour permettre aux universités de se préparer à la mise en place de la réforme.
- L'acceptation du projet du décret du « nouveau certificat de capacité d'orthophoniste » qui sera reconnu au grade master et de ses annexes, par CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 17 juin 2013 puis par le HCPP (Haut conseil des professions paramédicales) le 5 juillet 2013.

En effet la formation des orthophonistes à la rentrée 2013 doit être conforme à la réglementation dans toutes les universités assurant à tous les nouveaux étudiants en orthophonie une égalité des chances. A Lille aussi !

De plus, à chaque nouvelle réingénierie, **la CGT** a exigé les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme tant dans les structures d'enseignements que sur les terrains.

**Un rendez vous unitaire national au ministère est prévu le
16 octobre 2013.**

**Pour défendre mes droits, en conquérir de nouveaux,
Je me syndique à la CGT.
Je suis ! Je choisis d'agir**

**Syndicat MICT-CGT
Groupe Hospitalier du Havre**